



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE
42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2019 À 18h30

Présents: G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / N. CHEVASSON / P. CATTEAU / F. COTTIN / K. CHEDAL / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Procuration: J. MORÉ (proc. G. ROBERT).

Absents excusés: E. RIONDET.

Secrétaire: P.CATTEAU

La séance est ouverte à 18h30, sur proposition du Maire, Monsieur CATTEAU est nommé secrétaire de séance. Monsieur le Maire demande d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 juillet 2019, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

L'Ordre du jour est également validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1) Intervention du Centre de Gestion pour la restructuration et le classement des archives

Madame Marie-Josèphe JACQUIER travaille depuis quelques mois sur la mise aux normes et le classement des archives. Elle a rencontré les archives départementales dans le contexte d'aménagement de la nouvelle mairie. Un devis a été réalisé et correspond à 22 jours de travail par les archives départementales pour un coût de 9 394 €. Le Maire propose de valider ce devis avec une intervention en une seule fois et sur le budget 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) Avancement du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le Maire fait part des deux réunions qui ont eu lieu avec les professionnels intéressés et au nombre de 9.

La première réunion était une réunion de présentation et de définition de la méthode de travail par la MSA qui conduit le projet de santé. La deuxième réunion a permis d'aborder le projet de santé.

Ce projet de santé doit se construire sur environ 6 mois pour une présentation à l'ARS au printemps afin d'obtenir la labellisation.

Parallèlement, le projet de bâti doit avancer. Les expériences précédentes (maison éclusière et mairie) ne sont pas favorables au marché alloti.

Le Maire propose de travailler en mode « conception-construction » (équivalent à une entreprise générale).

Cela permettra d'éviter de multiples acteurs et surtout responsabilise l'entreprise choisie en particulier dans le respect des délais.

Ce principe est approuvé à l'unanimité.

De plus, le Maire expose qu'il serait intéressant d'acquérir du terrain complémentaire pour permettre l'extension du projet à l'avenir mais également pour densifier la zone, faire une liaison entre le canal et le centre du village, créer une zone de parking plus en adéquation avec les services. Il indique que la pharmacie souhaite venir dans l'espace. Cela demande donc du terrain en plus. Il juge cette demande très légitime car elle permettrait de regrouper un ensemble d'activités autour de la santé. Ce pourrait aussi être l'occasion de réaliser un réel centre-bourg.

Le Maire présente le découpage réalisé par le marchand de biens qui comprend dans l'espace, 5 lots de terrain. Il pense qu'à minima il faut acquérir la parcelle numéro 1 et souhaite l'avis du conseil sur l'opportunité de se positionner sur la parcelle numéro 2. Après échanges, Le Conseil Municipal lui demande de négocier et d'acquérir également la parcelle numéro 2. Le Maire accepte cette position qui lui semble plus que très pertinente mais signale que cela aura un impact sur l'investissement.

Il partage cependant tout l'intérêt pour la collectivité d'avoir une telle emprise au sol.

Il précise aussi que s'il était impossible de trouver un accord, il fera donc jouer son droit de préemption avec réduction de prix sur l'ensemble de propriétés et cela pour que le projet global se réalise.

Il précise également qu'il ne souhaite pas en arriver là car les échanges avec le marchand de biens ont toujours été transparents et d'intérêt commun. Il ne voudrait pas que tout le travail réalisé par ce dernier lui échappe intégralement.

Le Conseil Municipal donne mandat à l'unanimité au Maire pour aller négocier et signer tous les actes permettant l'acquisition, a minima, de ces deux parcelles. Avant toute signature, le Maire informera le Conseil Municipal de l'avancée des discussions.

3) Révision tarifaire des concessions du cimetière de Thorey en Plaine

Le Maire fait part d'une disparité de tarifs des concessions entre l'ancien et le nouveau cimetière. Il ne souhaite pas réviser les tarifs mais pratiquer un alignement sur le prix du nouveau cimetière dont le montant a été déterminé en 2010.

Il propose donc cet alignement que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

De plus, il aborde le problème de l'entretien du cimetière surtout pendant les périodes de printemps et d'été. L'entretien est effectué aussi bien par Bretenières que par Thorey en Plaine puisqu'il s'agit d'un cimetière partagé. Des problèmes de personnels n'ont pas permis un entretien régulier. Force est de constater que ce phénomène est récurrent. Monsieur Gilles ROBERT et Monsieur Paul BERTHIOT vont étudier les solutions possibles à mettre en œuvre.

4) Autorisation de Remboursements d'achats divers

Le Maire a effectué pour dépanner dans l'urgence deux achats d'un montant de 57.30 €.

Il est demandé une autorisation de remboursements.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) Travaux d'entretien et d'embellissement

Le Maire rappelle qu'il est du devoir et de la responsabilité de la collectivité d'entretenir les parcelles lui appartenant. C'est maintenant le cas de la nouvelle parcelle acquise afin de réaliser la maison de santé. Or sur celle-ci plusieurs arbres sont en très mauvais état et risquent en cas d'intempérie de casser. Il propose un devis de l'entreprise Duc & Préneuf d'un montant de 3 696 € pour nettoyer la parcelle et ne garder que les espèces nobles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

De plus, il propose en partenariat avec Longecourt en Plaine de réaliser une expérimentation d'ensemencement de pied de mur en prairie fleurie. Cela concerne une longueur de 400 m située sur la RD 968 et dans la rue neuve. Le montant est de 780 €. Cet ensemencement évitera aussi le désherbage sur ces zones.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Enfin, une réflexion est menée sur le traitement là aussi fleuri des pieds des arbres dans les lotissements.

6) Projet de boîte à livres

Madame Marie-Josèphe JACQUIER et Madame Sophie GODRIE font part de l'avancement du projet de boîte à livres. L'idée est de la réaliser en forme de ruche pour rappeler notre attachement à la biodiversité et aux différents projets que nous menons dans la collectivité. L'emplacement serait vers les commerces.

Mandat est donné à l'unanimité à Madame Marie-Josèphe JACQUIER et Madame Sophie GODRIE pour réaliser ce projet culturel.

7) Informations des adjoints et des délégués communautaires

a) Travaux Mairie

Le Maire informe d'une journée porte ouverte le 28 septembre de 10h à 12h.
A partir du 30 septembre l'accueil du public se fera dans la nouvelle mairie.
Concernant spécifiquement les travaux, les aléas sont toujours trop présents.
Monsieur Gilles ROBERT et Monsieur Jacques MORÉ qui participent à toutes les réunions de chantier sont intransigeants quant à la bonne réalisation et aux souhaits de la collectivité.

b) École de Musique

La mairie a recruté un nouveau professeur, M. Florian MARZIN.
Celui-ci assure les cours de formation musicale, d'éveil musical et de chorale, ainsi que les cours de guitare.

Les effectifs sont en hausse.

c) Aide aux devoirs

5 bénévoles se sont proposés cette année pour prendre en charge 11 élèves de l'école élémentaire dans le cadre de l'aide aux devoirs, qui commencera le 23 septembre prochain.

Les séances, à raison de 30 à 45 minutes par élèves, se dérouleront soit à l'école soit à la bibliothèque.

d) Congé Parental Madame Sarah BARREAU-MONTANDON

Le Maire fait part de la demande de Madame Sarah BARREAU-MONTANDON d'une demande de congé parental de 6 mois. Celui-ci a été accepté. Pour pallier cette absence, le Maire demande l'autorisation de reconduire pour toute la période Mme Stéphanie MONNOT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

e) Indivision parcelle Section B N°42

Le Maire fait part de son rendez-vous chez le notaire pour lever l'indivision entre la commune et un propriétaire privé sur la parcelle section B N°42. Il précise qu'il conviendra peut-être de prendre toutes les dispositions légales pour lever cette indivision qui bloque les projets de la commune.

6) Informations et questions diverses

Néant

Fin de la Séance à 20h45.

À THOREY EN PLAINE, le 03 octobre 2019

